



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

APR 4 1983

A/38/128  
S/15667  
31 mars 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/DA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 33 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 30 mars 1983, adressée au Secrétaire général par  
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, il est de mon devoir impérieux d'appeler d'urgence votre attention sur un déplorable événement survenu dans les territoires occupés de la rive occidentale qui a contribué à exacerber encore la tension dans la région et, par conséquent, à mettre en danger la paix mondiale.

Je fais ici allusion aux malaises dont, selon diverses sources, ont souffert des écolières arabes de la rive occidentale occupée. La population locale pense que ces malaises ont été provoqués par une variété de poison, peut-être même par des gaz toxiques répandus dans les salles de classe de ces écolières.

A ce propos je vous signale l'article paru dans le New York Times du 28 mars 1983 dans lequel il était indiqué que 250 écolières arabes au moins de cinq écoles de Jenin et Araba avaient été récemment victimes de vertiges, de maux de tête, d'évanouissements et de troubles gastriques. Le maire de Jenin a estimé à 400 le nombre des victimes; le porte-parole de l'administration civile israélienne l'a évalué à 250; la radio israélienne citant des fonctionnaires israéliens a indiqué que ce nombre était de 317. Des renseignements provenant de l'Organisation de libération de la Palestine indiquent que ce chiffre serait de près de 1 000.

Vous n'ignorez pas que ce déplorable événement survient dans une période de tensions croissantes sur la rive occidentale, territoire peuplé de quelque 800 000 Arabes qui est occupé par Israël depuis la guerre de 1967.

\* A/38/50.

Selon le New York Times du 29 mars 1983, le Ministère israélien de la santé n'aurait découvert aucune trace de poison dans les écoles de la rive occidentale occupée dans lesquelles ces événements se sont produits; en revanche, dans le numéro du 30 mars 1983 du Washington Post il est fait état du témoignage d'un médecin de l'hôpital de Jenin déclarant qu'il avait traité près de 70 patientes montrant toutes des symptômes d'intoxication par gaz.

J'ai appris qu'à la suite de cet événement, on avait demandé qu'une enquête soit faite par des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation des Nations Unies. En attendant les résultats de toute enquête éventuelle, je me permets de vous prier instamment, au nom du Comité, de bien vouloir, exercer les pouvoirs dont vous êtes investi en tant que Secrétaire général pour établir l'ampleur, la cause de cet effroyable événement et en identifier les auteurs. Je me permets d'ajouter que le Comité déplore profondément que ce soit essentiellement les jeunes des territoires occupés qui aient été les victimes des actes de répression et des violations des droits de l'homme perpétrés au cours des dernières années sur la rive occidentale.

Vu l'extrême gravité des événements que je viens d'exposer, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour  
l'exercice des droits  
inaliénables du peuple  
palestinien

(Signé) Massamba SARRE

-----